

DÉCISION N° 2021-201 J

Objet : délégation de signature dans les secteurs de gestion financière et administrative de Monsieur Christophe Guy – absence du directeur général des services – période estivale.

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 14 janvier 2021 portant nomination de M. Christophe Guy aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1^{er} février 2021,

DÉCIDE

Article unique :

En l'absence de Monsieur Jean Pieri, directeur général des services de l'UTC, délégation de signature est donnée à l'effet de signer tous les actes nécessaires à l'organisation et au fonctionnement des services administratifs, financiers et techniques relevant de la direction générale des services à :

- Monsieur Philippe Musidlak, directeur des affaires financières de l'UTC, du 26 au 30 juillet 2021,
- Madame Lydia Vignolle-Dupré, directrice des ressources humaines de l'UTC, du 16 au 20 août 2021.

Le directeur de l'UTC,

Christophe Guy



**Service des
affaires générales et juridiques**

☎ 03-44-23-73-76

✉ sagj@utc.fr

Université de Technologie
de Compiègne

Centre Pierre Guillaumat
BP 60319
Rue du Docteur Schweitzer
60203 Compiègne cedex - France

tél. +33 (03) 44 23 44 23
www.utc.fr

original : *service des affaires générales et juridiques*

copies : *présidence
Rectorat
Intéressés*

diffusion : *générale
rubrique « actes réglementaires »*